

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
SUR LA RD 77 DU PR 31+700 AU PR 31+900  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BRESSOLS  
HORS AGGLOMERATION  
PROLONGATION**

---

A.D. n° 2009-66

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25 et R 411-8 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU le règlement de voirie départemental approuvé par le Conseil Général, en date du 24 janvier 1995 ;

VU l'arrêté départemental Pers n° 08-2531 du 7 décembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement ;

VU la demande présentée par l'association culturelle les témoins de Jéhovah du Sud Ouest, en date du 18 décembre 2008 ;

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux de busage de fossé, il est nécessaire de régler temporairement la circulation sur la RD 77, du PR 31+700 au PR 31+900 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement,

**ARRETE :**

**Article 1er** : Les dispositions prévues par les articles 1 à 6 de l'arrêté départemental n° 2008-2444 susvisés sont maintenues jusqu'au 21 février 2009 inclus.

**Article 2** : Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement du Département, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Commandant de la C.R.S. 28, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin, Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours, Monsieur le Directeur Départemental des Postes, Monsieur le Directeur du Service Départemental des Transports, Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Départementale des Transporteurs Routiers de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, Monsieur le Directeur de la Société Securitas Transports de Fonds, Monsieur le Directeur de la Société Brinks, Service du S.M.U.R. – Urgences et l'Association culturelle les témoins de Jéhovah du Sud Ouest.

Fait à Montauban,  
le 21 janvier 2009

Le Président,

\*  
\* \*